



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	22.11.2021
Titre du projet du marché	N01.06 130044 - Jct Rolle réaménagement - Prestations de direction locale des travaux pour le réaménagement de la jonction de Rolle (ID 7669)
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet	228548
N° de la publication SIMAP	1225533
Date de publication SIMAP	26.10.2021
Adjudicateur	Office fédéral des routes - Infrastructure routière Ouest Filiale Estavayer-le-Lac
Organisateur	Office fédéral des routes - Infrastructure routière Ouest Filiale Estavayer-le-Lac, à l'attention de Gestion des projets, Place de la Gare 7, 1470 Estavayer-le-Lac, Suisse, Téléphone: +41 58 461 87 11, Fax: -, E-mail: marchespublics.estavayer@astra.admin.ch
Inscription	Sur SIMAP, pas de délai
Visite	Pas de visite prévue
Questions	12/11/2021 Sur SIMAP
Rendu documents	15/12/2021 à 23h59 Dossier complet sur support papier (deux exemplaires) et numérique sur deux clés USB. Le timbre postal fait foi. En cas de remise en mains propres, l'offre doit être déposée à la loge de l'OFROU, filiale d'Estavayer-le-Lac, au plus tard dans le délai indiqué ci-dessus, pendant les heures d'ouverture (Lundi à jeudi : 8h00 - 12h00 et 13h30 - 17h00), contre remise d'un accusé de réception (adresse au point 1.2 de la publication SIMAP).
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre.
Type de procédure	Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
Genre de prestations / type de mandats	CPV : 71521000 - Services de conduite de chantier Spécialistes engagés : Direction de travaux en génie civil
Description détaillée des prestations / du projet	Le projet de la jonction autoroutière de Rolle (N01) prévoit de : <ul style="list-style-type: none"> • construire une nouvelle bretelle d'entrée en direction de Lausanne ; • élargir la bretelle d'entrée en direction de Genève ; • créer trois giratoires sur l'axe de la route cantonale ; • construire un mur de soutènement ; • assainir le passage supérieur de la jonction. La réalisation des travaux d'assainissement et de renforcement de cet ouvrage devra impérativement être réalisée avec l'autoroute en exploitation sur deux fois deux voies en permanence. <p>Cet AO porte sur les prestations de direction des travaux de GC impliquant une étroite collaboration avec le groupement de mandataires responsable des études génie civil et électromécanique, l'ingénieur trafic et le responsable du suivi environnemental de réalisation. Il devra tenir compte et se coordonner avec les projets connexes et tiers, dont le plan de quartier Gare Nord-Schenk et le projet du nouveau site de production Schenk.</p> <p>Les prestations se réfèrent aux règlement et modèles SIA 103, 108, 111, 112, 118 dans le cahier des charges.</p> <p>Les prestations sont clairement définies.</p>
Communauté de mandataires	Admises. Sous les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • la communauté est sous forme de société simple ; • la communauté de soumissionnaires spécifie le membre qui pilote le projet ; • la communauté de soumissionnaires indique la participation (en %) de chaque membre. Les sous-traitants ne doivent pas être pris en compte dans cette répartition ; • une fois l'offre remise, il n'est plus possible de modifier la composition de la communauté ;

	<ul style="list-style-type: none"> • les participations multiples de soumissionnaires à des communautés de soumissionnaires ne sont pas admises.
Sous-traitance	<p>Admise aux conditions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50% au maximum de la prestation peuvent être fournis par des sous-traitants. • Les données relatives aux sous-traitants seront également examinées. La prestation caractéristique doit en principe être fournie par le soumissionnaire. • La liste exhaustive des sous-traitants doit être impérativement jointe.
Mandataires préimpliqués	<p>Les bureaux Ecoscan SA (spécialiste environnement et SER), Boss et Partenaires SA et B + S AG (ingénieur trafic) indiqués dans l'organigramme du cahier des charges ne font pas l'objet d'une mention sur leur autorisation ou exclusion du marché. Les documents produits par l'ingénieur trafic font partie de l'appel d'offres.</p> <p>Les autres bureaux préimpliqués, engagés sur les phases MP/DP à 53 sauf 52, sont mentionnés et autorisés à soumissionner. Les dossiers MP/DP produits font partie de l'appel d'offres. Toutefois, le dossier d'appel d'offres des travaux produit et les plans d'exécution ne font pas partie de l'appel d'offre.</p> <p>Les bureaux constituant le BAMO sont mentionnés et exclus de la procédure.</p>
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	L'OFROU est lié par son propre manuel sur les marchés publics, art. 10.2.3.1, qui garantit des objectifs similaires à la SIA 144.
Conditions de participation	<ul style="list-style-type: none"> • Le chiffre d'affaires annuel du soumissionnaire est supérieur au double du montant annuel du marché ; • Déclaration volontaire du soumissionnaire signée ; • Extrait(s) du registre du commerce pour le soumissionnaire et le cas échéant pour chaque membre de l'association de partenaires. Pour les sociétés ayant leur siège à l'étranger, attestation(s) analogue(s). Ces documents doivent dater de moins de trois mois par rapport au délai de remise de l'offre.
Critères d'aptitude	<p>Q1 Capacité technique du soumissionnaire</p> <p>Q2 Capacité économique et financière du soumissionnaire</p> <p>Q3 Aptitudes et disponibilités des personnes-clés</p>
Critères d'adjudication / de sélection	<p>C1 Personnes-clés : Qualification par rapport aux exigences du projet 40 %</p> <p>C2 Analyse des tâches et des risques, proposition de marche à suivre, concept de gestion de la qualité, plausibilité de l'offre 30 %</p> <p>C3 Prix 30 % (Linéaire)</p> <p>Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.</p>
Indemnités / prix :	Pas d'indemnités.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none"> • Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises. • La description du projet et des enjeux est suffisante. • Les moyens d'appréciation et la pondération des critères d'adjudication sont clairement indiqués. • Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués. • La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix. • Les délais sont corrects.
Manques de l'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none"> • Trois bureaux préimpliqués (Ecoscan SA (spécialiste environnement et SER), Boss et Partenaires SA et B + S AG (ingénieur trafic)) ainsi que les règles de leur participation ou exclusion ne sont pas mentionnés. Les documents produits font partie de l'appel d'offres. Les autres auteurs de projet et BAMO préimpliqués sont mentionnés. Les règles d'autorisation de soumissionner de l'auteur de projet ne sont pas correctes, car le dossier d'appel d'offres des travaux produits ne fait pas partie de l'appel d'offres. • Le début des prestations est fixé au 11.03.2022 et le début des travaux en mars 2022, ce qui ne laisse pas de temps de préparation du chantier entre la direction des travaux et l'entreprise. Ceci peut limiter le nombre de soumissionnaires intéressés. • Suite à l'intervention de l'OMPr, le maître de l'ouvrage va rectifier les règles de la préimplification de cet appel d'offres. Dès lors, le délai de remise des offres sera prolongé.
Observations de l'OMPr	<ul style="list-style-type: none"> • L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il n'en respecte que partiellement les principes généraux. • L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.



sia
société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA
Conférence Romande des Associations
d'Ingénieurs et d'Architectes